

# INTÉGRATION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LA PLANIFICATION RÉGIONALE ET LES DÉMARCHES TERRITORIALES

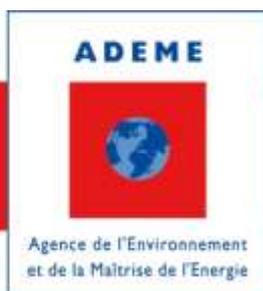
## SYNERGIES, MÉTHODES ET RECOMMANDATIONS

Juin 2016

Etude réalisée pour le compte de l'ADEME par Auxilia

Contrat n°1580C0035

**Coordination technique :** Virginie Rocheteau - ADEME Angers - Direction Exécutive Action Territoriale – Service Animation Territoriale – Bernard Begnaud - Direction Economie Circulaire et Déchets - Service Mobilisation et Valorisation des Déchets



---

**SYNTHÈSE**

## CITATION DE CETTE SYNTHÈSE

**Auxilia – 2016 – Intégration de l'économie circulaire dans la planification régionale et les démarches territoriales : Synergies, méthodes et recommandations –Synthèse - 8 pages.**

Cet ouvrage est disponible en ligne [www.ademe.fr/mediatheque](http://www.ademe.fr/mediatheque)

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant droit ou ayant cause est illicite selon le code de la Propriété intellectuelle (art. L 122.4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code Pénal. Seules sont autorisées les copies ou reproduction strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par la caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

# L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE en RÉGION :

## Comment intégrer l'économie circulaire dans la planification régionale et les démarches territoriales

### L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : UNE OPPORTUNITÉ DE TRANSITION DURABLE DES TERRITOIRES

L'économie circulaire vise à limiter le gaspillage des ressources naturelles et s'inscrit dans une logique générale de protection de l'environnement (lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, etc.).

La transition vers cette nouvelle économie, qui suppose l'adoption de nouveaux modèles de production et de consommation et requiert l'implication de tous les acteurs à tous les niveaux, représente une formidable **opportunité de transition durable des territoires**.

*Il en va du renforcement de leur dynamisme, de leur attractivité et de leur résilience socio-économique, à travers notamment la préservation de l'environnement et de la qualité de vie, le renforcement de la compétitivité des entreprises, le développement de nouvelles activités, la préservation et le dégagement de nouvelles opportunités d'emplois.*

### LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : AU CARREFOUR DES POLITIQUES REGIONALES

L'économie circulaire interpelle toutes les politiques territoriales dont les régions sont les chefs files : le développement économique, l'aménagement et le développement du territoire, l'environnement. **Les régions ont donc un rôle crucial à jouer** en termes d'organisation et de portage de l'économie de ressources dans les politiques publiques et dans la mise en œuvre par tous les acteurs locaux.

### LA PLANIFICATION REGIONALE : UN OUTIL PRIVILEGIE DE MOBILISATION, D'ORGANISATION D'ANIMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT

**Les exercices de planification** attachés au pilotage des diverses politiques régionales constituent des outils privilégiés de **mobilisation** des acteurs locaux autour d'enjeux et d'objectifs partagés, **d'animation** et **d'accompagnement** des acteurs et des actions.

*Autres outils privilégiés pour diffuser l'économie circulaire : financement des projets via des appels à projets ou Appels à Manifestation d'Intérêt, soutien à la politique économique (aide à la R&D, à l'investissement, soutien à la structuration de filières locales ...), intégration de critères d'économie de ressources dans la commande publique...*

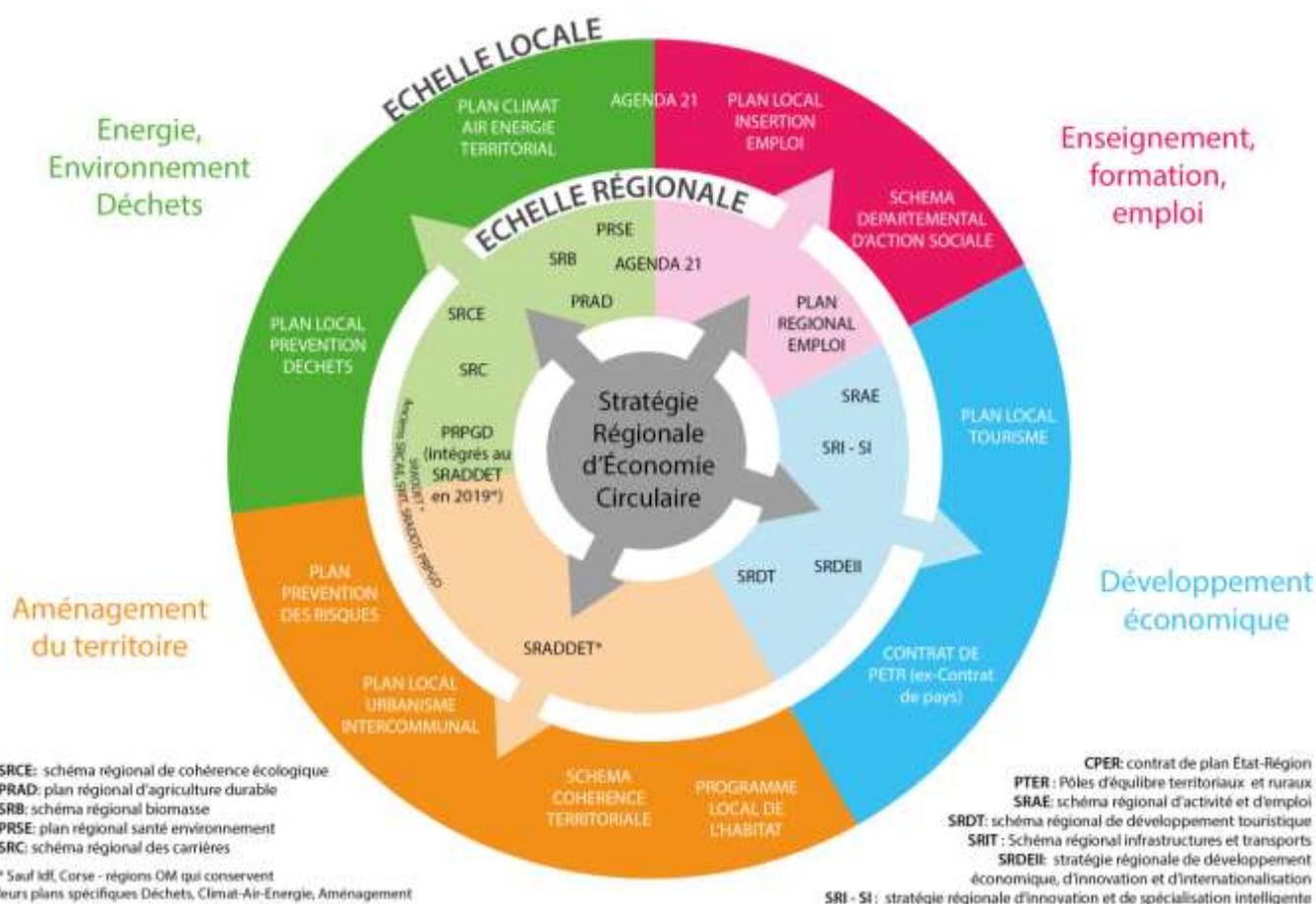
**LA NECESSITE D'UNE ANALYSE STRATEGIQUE ET D'UNE DEMARCHE INTEGREE**

Toutefois, la transition vers une économie circulaire ne saurait être pilotée de façon pertinente et efficace sans lien entre ces politiques et planifications sectorielles.

L'inscription cohérente et durable de l'économie circulaire les diverses politiques régionales, et a fortiori de l'économie de ressources comme un bien commun, nécessite :

- une **Stratégie Régionale d'Economie circulaire** (ou a minima une réflexion stratégique transversale économie circulaire) ;
- une **Organisation transversale** pour intégrer en conséquence l'économie circulaire dans l'ensemble des politiques publiques, en suivre et évaluer de façon transversale la mise en œuvre et les résultats.

**En un coup d'œil :  
les liens entre économie circulaire et planification territoriale et régionale**



## PRIORISER LES TRAVAUX D'INTEGRATION DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE DANS LA PLANIFICATION

### IDENTIFIER LES PLANS PRIORITAIRES

Trois **plans régionaux** sont identifiés comme de réelles opportunités pour intégrer l'économie circulaire :

- Le **SRDEII** en intégrant l'économie de ressource comme source de développement efficient, de dynamisme économique et d'attractivité du territoire
- Le **PRPGD**, qui fait de la prévention et de la valorisation des déchets un des axes de la transition écologique vers l'économie de ressources, et qui doit explicitement comporter un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire
- Le **SRADDET**, document fortement intégrateur, nécessaire pour assurer un aménagement de l'espace cohérent avec les stratégies de transition écologique, énergétique et d'économie de ressources.

En outre, **d'autres outils de planification** présentent **des convergences fortes** et peuvent être mobilisés si les contextes régionaux ou locaux sont favorables (acteurs engagés, gouvernance active, ...):

- Agriculture : PRAD et SRB (schéma régional biomasse)
- Energie climat : PCAET
- Développement économique : PREDESS, SRI-SI, SRESRI (enseign<sup>t</sup> sup., recherche et innovation)
- Aménagement – Transport : PLUi, SRIT.

### S'INSERER DANS LES ECHEANCIERS DE REVISION

#### Opportunités d'intégration de l'économie circulaire dans les documents de planification, selon leur date obligatoire d'approbation



## PREPARER L'INTEGRATION PAR UN ETAT DES LIEUX INITIAL

### REALISER UN ETAT DES LIEUX DES RESSOURCES

L'état des lieux prévu pour chacune des planifications pourra intégrer une analyse des enjeux sur les ressources, grâce à l'analyse suivante :

- Visualiser un **bilan des ressources** utilisées/produites sur le territoire et leurs origines (endogène/exogène),
- Lister les **richesses du territoire** en matière de ressources naturelles et de filières locales (agricoles, industrielles, alimentaires, etc.)
- Identifier les **potentiels de synergies** (réduction de consommations de ressources, valorisation des ressources locales / substitution de ressources exogènes...)
- Prendre acte des principales **démarches existantes** en matière de circularité.
- Identifier les risques de **conflit d'usage et/ou de consommation de ressources** et rechercher des règles d'arbitrage.

### IDENTIFIER LES LIENS ENTRE LES AXES DE LA STRATEGIE ECONOMIE CIRCULAIRE ET LES DIFFERENTS SCHEMAS DE PLANIFICATION

Dès l'élaboration de la stratégie régionale d'économie circulaire et lors de l'élaboration des divers plans régionaux, il convient d'identifier les liens avec les exercices de programmation ou de planification plus locale (PCAET, PLDMA, PLUI, etc.).

## INSCRIRE L'ECONOMIE CIRCULAIRE DANS LES OBJECTIFS DES PLANS

### INSCRIRE LA GESTION EFFICACE DES RESSOURCES COMME UN OBJECTIF STRUCTURANT DES DIFFERENTES PLANIFICATIONS

Pour garantir une intégration de l'économie circulaire la plus structurante possible dans les différents plans, l'objectif d'économie de ressources devra être inscrit dès la définition des objectifs de chaque plan.

Le **SRDEII**<sup>1</sup> visera un développement économique innovant, durable et équilibré du territoire de la région, ainsi que le maintien des activités économiques ..., dans le respect des objectifs de réduction de la consommation des ressources. Les nouveaux modes de conception, de production, de commercialisation et de coopération des entreprises sur le territoire, tels que l'Écologie Industrielle et Territoriale ou l'économie de la fonctionnalité seront inscrits.

Le **PRPGD**<sup>2</sup> intégrera l'économie des ressources dans les trois axes du plan : prévention, recyclage et valorisation.

Le **SRADDET**<sup>3</sup> intégrera l'économie de ressources dans chacun des axes, par exemple :

- Développement local : viser le développement des filières courtes et de proximité pour répondre aux besoins du territoire, viser la valorisation des ressources locales ...
- Habitat : orienter les travaux de construction et de rénovation pour l'efficacité énergétique de l'habitat vers des modes d'approvisionnement, des techniques et matériaux économes en ressources

<sup>1</sup> SRDEII : Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation

<sup>2</sup> PRPGD : Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets

<sup>3</sup> SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

## S'ORGANISER EN INTERNE ET EN EXTERNE

### INSTALLER LA TRANSVERSALITE EN INTERNE

La déclinaison efficace et cohérente de l'économie circulaire dans les divers schémas de planification nécessite de :

- installer une **transversalité entre les politiques régionales** et donc entre les entités qui en ont la gestion au sein des structures territoriales
- spécifier **l'articulation** (objectifs, indicateurs, opposabilité, plans d'actions, gouvernance commune...) entre les documents de planification qui intègrent un volet sur l'économie circulaire ou qui peuvent influencer sur le développement d'une économie circulaire ;
- dédier des **moyens** humains, financiers et techniques adaptés.

### INSTAURER UNE GOUVERNANCE OUVERTE A L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

L'enjeu est avant tout de favoriser les **initiatives et la coopération entre les acteurs** de la région. Plusieurs démarches peuvent y contribuer :

- Rassembler les **partenaires** facilitateurs et les **acteurs déjà engagés**
- Créer des **espaces de concertation** et d'acculturation des acteurs
- Favoriser les démarches intégrées par une pratique de la **transversalité en externe**

### ETENDRE LES DISPOSITIFS DE SUIVI ET D'EVALUATION A L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Au minimum, identifier les besoins de suivi et intégrer dans chacun des plans les indicateurs nécessaires, notamment :

- de suivi de l'évolution de la consommation et de la gestion des ressources ;
- d'actions et de résultats en rapport avec les objectifs spécifiques à l'économie circulaire.

### ANIMER ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS AU NIVEAU REGIONAL

Malgré la portée plus ou moins prescriptive (voire l'opposabilité) de certains schémas de planification aux décisions des acteurs publics, leur mise en œuvre opérationnelle ne peut être strictement descendante.

Ainsi, pour mettre en mouvement tous les acteurs, les collectivités régionales et locales animeront, accompagneront les acteurs et leurs initiatives.

**POUR ALLER PLUS LOIN...**

- Voir les 3 fiches recommandations opérationnelles sur l'intégration de l'économie circulaire dans les documents de planification régionale (SRDEII, SRADDET, PRPGD)
- Voir le rapport complet sur l'*Etude de l'intégration de l'économie circulaire dans la planification régionale et les démarches territoriales : synergies, méthodes et recommandations*, juin 2016, 77p.
- Soutien technique et financier de l'ADEME :
  - **CODREC** : Contrat d'objectifs pour **une dynamique régionale déchets et économie circulaire** : durée 3 ans, aide plafonnée à 450 000 €.
  - **Aides complémentaires** :
    - A la **réalisation des plans et à leur mise en œuvre** (70%, assiette éligible 50 à 110 k€) ;
    - A l'**observation territoriale** (soutien accordé à la structure porteuse de l'association à raison de 30 k€ maximum à la création, 50% au fonctionnement dans la limite de 150 k€/an d'aide).

## L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.



ADEME  
20, avenue du Grésillé  
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)